

MOUCH'CLAC sac 25



DEFINITION

- Piège à mouches d'extérieur pour l'Habitat et l'Élevage

CONDITIONNEMENTS DISPONIBLES

- A l'unité sous pochette filmée
- Cartons de 12 sacs

DESCRIPTION

- Piège à mouches jetable écologique, destiné à piéger les mouches à l'extérieur des habitations et aux abords des élevages
- Sous forme de sac plastique à suspendre d'une capacité de 2,5 litres
- Comportant deux sachets d'attractifs naturels hydrosolubles (à utiliser en une seule fois).

MODES D'EMPLOI

- Prévoir d'installer le sac à l'extérieur ou sous abri couvert (si le bâtiment est semi-ouvert).
- Le positionner dans un endroit ensoleillé, à une hauteur comprise entre 1,5 et 3m, en évitant les lieux trop ventés.
- Diluer les 2 appâts hydrosolubles dans un **demi-litre d'eau** et verser la préparation dans le sac.
- S'assurer que le cône d'entrée des insectes soit en place.
- Ajouter régulièrement de l'eau si nécessaire (0,5 litre à la fois environ en cas d'évaporation).

AVANTAGES

- Piège écologique, avec un attractif naturel : utilisable en Agriculture Biologique.
- Grande capacité de piégeage (jusqu'à 20 000 mouches piégées).
- Convient parfaitement pour les zones avec une forte concentration d'élevages.
- Pratique d'emploi (uniquement rajout d'eau) et jetable.
- Efficacité garantie par l'incorporation d'un attractif spécifiquement étudié.
- Longue efficacité : de 4 à 5 semaines ou jusqu'à saturation

LIMITES D'UTILISATION

- La présence de courants d'air et la mise en place trop précoce en saison (températures nocturnes inférieures à 15°C) limitent son efficacité.

MARCHES

- Protection contre mouches suceuses (Mosca, Fannia)
- Habitat rural : terrasses et auvents extérieurs des maisons, abords des bâtiments d'élevage.

PRECONISATIONS D'EMPLOI

- Il est conseillé de positionner le piège en retrait de quelques mètres de l'entrée des maisons, afin que l'odeur générée ne soit pas incommodante.
- Par de fortes températures estivales (>35°C à l'ombre), déplacer le piège vers une zone ombragée (sous un arbre par exemple).

09/04/15